

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024**

Le trente mai deux mil vingt-quatre à 19H30, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 23/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, PERICHON Pascale, KOSSMANN Grégory, DE FREITAS Magali

Absents excusés : DESROCHE Cyrille (qui a donné pouvoir à Magali DE FREITAS), CHAZET David

Mme Pascale PERICHON a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

N° D.30.05.24/1

OBJET : DEMANDES D'AIDE FINANCIERE PAR DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu 3 demandes d'aide financière : Orpheopolis, l'Arche et Fondation de France.

Il donne le détail des demandes en précisant les raisons et les montants.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Refuse de verser des aides financières pour les demandes.

N° D.30.05.24/2

OBJET : AFFICHEUR DECIBEL

Monsieur le Maire donne la parole à M. Bas Christian.

Celui-ci explique qu'à la suite d'une plainte d'une riveraine sur les nuisances sonores, une étude avec les contraintes législatives, budgétaires et sociales a été faite car les élus doivent tout mettre en œuvre pour le bien-être des habitants de la commune.

L'installation d'un afficheur de décibel n'est pas obligatoire pour les salles pouvant accueillir moins de 300 personnes mais il est fortement conseillé pour vérifier le dépassement des seuils de sonorité. Plusieurs devis ont été comparés allant de 3200€ à 4000€.

D'autres problèmes d'incivilités ont aussi été abordés et des solutions proposées

A la suite de ces échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De suspendre l'installation de l'afficheur de décibel, le coût étant élevé et voulant voir si les mesures envisagées atténueraient le problème

- De mettre à disposition des loueurs, un sonomètre avec des consignes d'utilisation
- De modifier le règlement sur plusieurs points (modifications qui seront délibérées au prochain Conseil Municipal)

N° D.30.05.24/3

OBJET : SUBVENTION AUX AMIS DE L'ABBAYE

M. le Maire explique que les Amis de l'Abbaye demande une subvention pour le remboursement de l'électricité de l'Abbaye. Il explique que rien n'a été versé depuis 2022 (sur les consommations de 2021)

Le montant des factures s'élève pour les consommations 2022 à 1664,95€ et pour les consommations de 2023 à 1549,39€.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 9 voix « pour » octroie pour 2024 une subvention de 3214,34€ à la société des Amis de l'Abbaye qui finance la consommation d'électricité de l'abbaye incluant son illumination nocturne.

N° D.30.05.24/4

OBJET : COURS DE PEINTURE

M. le Maire donne la parole à M. Grouiller Jean-Paul.

Celui-ci explique qu'une demande a été faite à la mairie par une habitante sur la possibilité de louer la salle des associations pour des cours de peinture.

La professeure est venue à la mairie pour visiter la pièce qui lui convient et à envoyer une demande avec le déroulement des cours. Elle aurait besoin de la salle de septembre à juin, 2h/semaine soit le lundi de 18h à 20h. Elle indique que ces cours sont ouverts à tous et que les nouvelles inscriptions sont les bienvenues.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de louer la salle des associations pour les cours de peinture
- Demande qu'une convention soit faite et signée
- Décide d'un montant de location annuelle de 200€ à 7 voix contre 1 voix à 250€ et 1 voix à 180€

N° D.30.05.24/5

OBJET : TARIFS PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Chatre Murièle.

Celle-ci expose que la commission école s'est réunie le 27 mai 2024 et que plusieurs sujets ont été discutés.

La société Alterrenative Restauration nous ayant informé de l'augmentation des tarifs pour septembre, il serait nécessaire d'augmenter nous aussi nos tarifs.

Les frais de personnels augmentant aussi, il faudrait revoir les tarifs de la garderie.

Qu'à la suite d'une enquête auprès des parents, il s'avère que trop peu d'enfants seraient inscrits à la garderie le mercredi.

La trésorerie propose de mettre en place le prélèvement automatique sur les titres de garderie et de cantine pour les parents souhaitant adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité à compter de septembre 2024 :

- Le prix du repas pour les enfants inscrits à la cantine passe de 4€ à 4,20€
- Le prix du repas pour les enfants mangeant à la cantine de façon occasionnelle reste à 5,50€ (en gardant la limite de 5 repas par an)
- Le prix du repas pour les adultes reste à 5,50€
- Pour la garderie sur les 4 jours d'école de 7H30 à 8H20, de 11H30 à 13H20 et de 16H30 à 18H30 :

- 135€ par an soit 13,50€ par mois pour le 1er enfant scolarisé
- 115€ par an soit 11,50€ par mois pour le 2ème enfant scolarisé
- 95€ par an soit 9,50€ par mois pour le 3ème enfant
- La garderie du mercredi n'est pas remise en place
- Le prélèvement automatique sera proposé aux familles avec le dossier d'inscription

Ces tarifs de garderie n'incluent pas le prix du repas.

L'inscription à ces services est possible en cours d'année ; la facturation se fera alors au nombre de mois restant à courir jusqu'aux vacances scolaires d'été, tout mois commencé compris.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire explique qu'une facture de 2023 a été rejetée par la trésorerie sans que la mairie soit avertie. Le non-paiement de cette facture étant ressorti au moment de l'édition des comptes administratifs, il a été convenu de la payer cette année mais le montant n'ayant pas été prévu au budget, il a été nécessaire de procéder à une décision modificative en reprenant 2700€ sur l'opération Eglise pour les incorporer sur l'opération Achat Matériel.
- M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du rapport de la Cours des Comptes concernant Charlieu-Belmont Communauté et si ceux-ci ont des interrogations. Les informations étant claires, les élus n'ont pas de questions.
- Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont délibéré sur le rechampissage des lettres du monument aux morts. A l'unanimité, la couleur choisie est le brun Van Dyck. Avant cela, Christophe devra nettoyer le monument et si nécessaire le repeindre.
- M. le Maire explique que la mairie a été contactée par la fondation d'Entreprise Michelin pour candidater pour l'obtention d'un don de 8000€ pour la restauration d'une œuvre. A l'unanimité, les élus décident de participer en proposant le tableau « Moïse sauvé des eaux ».
- L'école et le Chemin des écoliers ont fait la demande de louer chacun à leur nom la salle d'animation pour la fête de l'école et pour la fête de Noël. A l'unanimité, la salle d'animation sera louée à l'école pour la fête du mois de juin et au Chemin des Ecoliers pour la fête de décembre.
- M. le Maire rappelle que le propriétaire de la parcelle B179 se proposait de faire donation de son terrain contre l'abattage et la revente des arbres se situant dessus. Après examen du rapport de la Roannaise de l'eau, du devis reçu pour l'abattage et la revente des arbres et des contraintes imposées par la police de l'eau, les élus décident à l'unanimité de refuser cette donation.
- Plusieurs informations diverses sont données au Conseil Municipal :
 - Le Schéma Directeur d'Assainissement a pris beaucoup de retard et un courrier a été envoyé au siège pour stipuler que celui-ci devait impérativement être fini d'ici mi-novembre.
 - L'entreprise changeant les candélabres est en train de faire le terrain de tennis, il ne leur restera qu'un lampadaire dans une impasse et cela sera terminé.
 - La journée intergénérationnelle a eu lieu le 24 avril. Les élus attendent de recollecter les avis des jeunes conseillers pour saisir le compte-rendu. Mais le point principal fut le manque de participant.
 - Les tableaux de Saint Bernard et François de Nerestang sont accrochés dans l'Abbaye.
 - Les conseillers sont avertis que 4 cases sur les 5 compris au colombarium sont vendus donc qu'il serait sage d'envisager l'achat de

nouvelles cases. Il est aussi signalé que l'espace du colombarium aurait besoin d'un bon nettoyage.

- o Le Chemin des Ecoliers a offert à la mairie le livre souvenir du voyage scolaire des élèves de l'école.

- o Les élus sont informés que le dossier de candidature pour le label « Village de Caractère » a été retenu.

- o M. le Maire explique que les propriétaires des 3 rottweilers sont venus en mairie demandant l'abrogation de l'arrêté qui est toujours en application en cas de nouveaux problèmes. A l'unanimité, les élus ont décidé qu'il n'était pas question d'abroger cet arrêté.

- Un point est fait sur les prochaines dates :

- o 08/06 : Festibaye

- o 09/06 : Elections Européennes

- o 20-21/07 : Les Médiévales

- Mme Tacher prend la parole pour 3 points :

- o Lors de la dernière réunion de la CLECT, des exemples de rapport ont été préparé sur certains budgets. Elle propose d'en préparer un sur le budget assainissement.

- o La bibliothèque a été relancé concernant leur informatisation. Malheureusement, le département a retardé la date concernant la demande de subvention. Sans savoir si la commune pourra bénéficier ou non de cette subvention et en accord avec les bénévoles, il a été décidé d'attendre la réponse de la subvention avant d'acquérir le matériel.

- o Plusieurs changements sont à faire sur le site internet de la commune. Mme Tacher demande à tous les conseillers de regarder de leur côté les modifications qu'il serait bon d'apporter au site et de lui en faire part le plus rapidement possible.

- La prochaine réunion est fixée au jeudi 11 juillet 2024 à 19h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H40.

La Secrétaire de Séance,
Mme PERICHON Pascale

LA BENISSON-DIEU, le 30 mai 2024
Le Maire, Alain GODINOT